



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BARBÂTRE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 du mois de juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Date de la convocation du conseil municipal : le 5 juin 2025

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoints – Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Florence BURNEAU, M. David PELLETIER

Excusés ayant donné procuration : M. Patrick FRIOUX (donne pouvoir à M. Alain CIEREN), Mme Myriam PRAUD (donne pouvoir à M. David PELLETIER), M. Fabrice ROUSSEAU (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN)

Absents : M. Cyril PETRARU, M. Grégory DELAUNE, Mme Charlène MARIE, Mme Emmanuelle FOUASSON

Désigné secrétaire de séance : M. Philippe MAURICE

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	12	3	15	15	0	0

OBJET :
DEL2025-033- RESSOURCES HUMAINES
Modification du tableau des effectifs

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
VU le tableau des effectifs actuel de la commune,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs de la commune pour répondre aux besoins des services et assurer un fonctionnement optimal,

VU la délibération en date du 10 juin 2025 créant un poste de rédacteur territorial à temps complet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs à partir du 2 septembre 2025 comme ci-dessous :

GRADES / EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
SECTEUR ADMINISTRATIF			
Attaché	A	4	3
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	2
Rédacteur Territorial	B	1	1
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	4	4
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1
Adjoint Administratif Territorial	C	4	2
TOTAL		16	13
SECTEUR TECHNIQUE			
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	3	3
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	3	3
Adjoint Technique Territorial	C	5	4
TOTAL		13	12
SECTEUR PATRIMOINE			
Adjoint Territorial du Patrimoine	C	1	1
TOTAL		1	1
SECTEUR SOCIAL			
Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe	C	1	1
TOTAL		1	1
TOTAL		31	27

- **CHARGE** M. le Maire d'engager les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

- **PRÉVOIT** l'inscription des crédits correspondants au budget communal.

DELIBERATION PUBLIEE

Le **17 JUIN 2025**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le

17 JUIN 2025

Le Maire,
M. Louis GIBIER

Le secrétaire de séance,
M. Philippe MAURICE

